

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le développement des assurances sociales doit concourir aux efforts visant à améliorer les conditions d'existence de la population travailleuse. L'Union syndicale accueille avec satisfaction les sensibles augmentations des rentes d'AVS/AI proposées par le Conseil fédéral dans son message relatif à la 6e révision de l'AVS. Elle s'oppose cependant à tout relèvement des cotisations qui ne serait pas justifié par une augmentation correspondante des rentes et qui n'aurait pas pour contrepartie une majoration proportionnelle des contributions des pouvoirs publics.

L'Union syndicale invite les Chambres fédérales àachever l'examen de la 6e révision au cours de la session de décembre et de décider que les nouvelles rentes, dès l'expiration du délai d'opposition, seront versées avec effet rétroactif au 1er janvier 1964.

L'Union syndicale souligne que la révision du titre: assurance-maladie de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents, ne doit pas être retardée plus longtemps par les divergences suscitées par l'aménagement du droit dit des médecins. Les améliorations depuis longtemps indispensables des prestations des caisses aux assurés et l'augmentation des subsides des pouvoirs publics doivent intervenir sans plus tarder.

L'Union syndicale est consciente du fait que seul un renforcement de la solidarité peut permettre de bien résoudre les problèmes de demain dans l'intérêt du pays tout entier et de l'ensemble des travailleurs. En conséquence, elle estime que le moment est venu de mettre fin à l'émettement syndical et de créer une *organisation syndicale unifiée, libre et démocratique*. Elle invite donc les groupements syndicaux qui ne sont pas affiliés à donner suite à cet appel et à renforcer ainsi le front des travailleurs.

L'Union syndicale réaffirme sa volonté de *collaboration internationale*. Elle appuie les efforts visant à l'unification économique de l'Europe, mais précise que la Suisse ne peut en aucun cas se prêter à une intégration payée au prix d'un abandon de sa neutralité et des institutions de la démocratie directe. Enfin, l'Union syndicale considère que la constitution et le renforcement de syndicats libres dans les pays en voie de développement offrent un moyen efficace de préparer les voies de la démocratie, de créer les conditions propres à augmenter le bien-être et à asseoir la liberté de tous les peuples et la paix sur des bases solides.

Bibliographie

Institutrice en Sardaigne, par Maria Giacobbe, traduit de l'italien par Magda Martini. Un volume in-16 jésus de 160 pages, Les Editions ouvrières, avenue Sœur-Rosalie 12, Paris 13e. – L'ouvrage de Maria Giacobbe livre un témoignage bouleversant sur les conditions de vie en Sardaigne. La grande île, partie intégrante de la République italienne, n'a rien à envier aux pays en voie de développement d'Asie ou d'Amérique latine. Le « miracle italien » ne s'étend que très lentement vers le Sud. Pourtant, comme il est digne et fier le paysan sarde au sein de sa pauvreté et de son dénuement extrêmes! Mais le témoignage de l'auteur possède une dimension toute personnelle. Maria Giacobbe était encore tout récemment institutrice en Sardaigne. Elle apprenait à lire aux enfants des bourgades d'Oliena, de Bortigali, voire aux enfants des familles de bandits à Orgosolo. Très simplement mais douloureusement, elle conte sa vie et laisse deviner l'immense amour qu'elle porte à ces enfants de la misère. Cet amour l'a poussée à révéler les souffrances dont elle a été témoin et les maux dont son pays souffre, « afin que quelqu'un préconise des remèdes et les administre », comme elle le souhaite dans la préface à l'édition française.